

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 43 (1945)

Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la 5e conférence
des présidents du 21 avril 1945 à Berne

Autor: Kübler, P.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société suisse des Géomètres

Procès-verbal

de la 5^e conférence des présidents du 21 avril 1945 à Berne

1. Ouverture et constitution.

La conférence a lieu à l'Hôtel Métropole, les représentants des différentes sections sont les suivants:

Section Argovie-Bâle-Soleure: J. Ruh, président, Brougg,
,, Berne: W. Bühlmann, Berne,
,, Genevoise: G. Panchaud, président, Genève,
,, Grisons: G. Grieshaber, président, St. Moritz,
,, Suisse orientale: H. Göldi, président de la commission de taxation, Nessler,
,, Tessin: W. Maderni, président, Massagno,
,, Vaudoise: M. Baudet, président, Cossonay,
,, Valais: M. Mugnier, caissier, Ardon,
,, Zurich-Schaffhouse: H. Goßweiler, caissier, Dübendorf.
Représentant de l'association des géomètres praticiens: R. Werffeli, secrétaire, Effretikon.
Comité central: Prof. S. Bertschmann, président, Zurich. M. Baudet, vice-président, Cossonay. P. Kübler, caissier, Berne. L. Biasca, membre adjoint, Locarno.
Commission centrale de taxation: R. Werffeli, président, Effretikon.
Rédacteur du journal: Prof. Dr. F. Baeschlin, Zollikon.

En vertu des statuts, le président central, M. le Prof. Bertschmann dirige les délibérations, il souhaite la bienvenue aux délégués présents. Les présidents des sections de Berne, de la Suisse orientale et de Zurich-Schaffhouse; le président du groupe des géomètres praticiens et de celui des géomètres fonctionnaires, ainsi que le secrétaire central, se font excuser pour cause de service militaire, de maladie ou de travail.

Sont désignés comme scrutateurs, les représentants des sections de Zurich-Schaffhouse et du Valais, ce dernier fonctionnera également comme traducteur.

Le caissier central Kübler est chargé de la rédaction du procès-verbal.

2. Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 4^e conférence des présidents du 20 mai 1944 à Zurich, publié dans le numéro de juin 1944 du journal, est adopté.

3a. Rapport annuel.

Le compte rendu de l'activité de la société durant l'année 1944 se lit dans le numéro de mars 1945 du journal. La conférence en recommande l'approbation par l'assemblée générale.

3b. Comptes annuels.

Un extrait des comptes de l'année 1944 a été remis aux membres sous forme d'imprimé avec le numéro de mars du journal.

Le caissier Kübler donne des renseignements sur les sommes, figurant dans les comptes, qui ne correspondent pas à celles prévues dans le budget; il présente en outre le bouclage des comptes du fonds scolaire pour 1944.

Les réviseurs, MM Kuhn, Genève et Ganz, Berne, déclarent avoir, après examen, trouvé les deux comptes justes et en ordre, la conférence décide d'en demander l'adoption par l'assemblée générale.

4. Budget pour 1945.

Le budget pour l'année 1945 se trouve en détail sur la feuille des comptes de 1944.

Le caissier central Kübler fait part des raisons pour lesquelles le comité central propose une augmentation de la cotisation de 20 frs. à 25 frs.

Malgré la dévaluation du franc survenue en 1936 et l'augmentation du prix de la vie qui se fit sentir dès 1939, le montant de 20 frs. de la cotisation annuelle n'a pas varié depuis 1930. Ceci est dû pour une bonne part à l'augmentation du nombre des membres qui durant ce laps de temps est monté de 380 à 520.

Aujourd'hui aucune augmentation de l'effectif des membres contribuables ne peut être relatée, l'admission de nouveaux membres étant contrebalancée par la nomination de membres vétérans et par les vides causés par les décès.

D'autre part les obligations toujours croissantes de notre association durant ces dernières années et les dépenses qui en découlent ont occasionné les déficits considérables dont les deux derniers comptes-annuels font foi.

Les recettes provenant des taxations étant destinées à un but spécial, ne peuvent être utilisées que pour ce dernier, soit: pour les travaux prévus pour la révision du tarif des mensurations.

L'augmentation des dépenses dans les autres domaines de l'activité de la société, ne peut donc être couverte que par une augmentation de la cotisation annuelle.

La dévaluation du franc de 30 % et l'augmentation de 50 % du prix de la vie survenue par la suite, ne peuvent que justifier la modeste augmentation de 25 % proposée.

Ensuite d'une discussion très nourrie, au cours de laquelle fut émise la crainte d'une opposition de la part des géomètres fonctionnaires concernant la cotisation, la conférence décide de recommander à l'assemblée générale l'adoption du budget y-compris l'augmentation de la cotisation.

5. Assemblée générale de 1945.

Avec l'assentiment du président de la section Argovie-Bâle-Soleure, le comité central propose de tenir l'assemblée générale de cette année le 17 juin à Soleure. A cette occasion M. le Prof. Dr. Baeschlin entretiendra l'auditoire sur les nouveaux instruments. En considération des temps actuels, l'assemblée renonce à la visite prévue pour le jour précédent, de travaux d'améliorations foncières, elle salue par contre avec reconnaissance la conférence sur les nouveaux instruments géodésiques. La proposition du comité central concernant le lieu et la date de l'assemblée générale est adoptée.

6. Taxations.

L'établissement du nouveau tarif des améliorations foncières est un fait accompli, les commissions de taxation des sections ont reçu les instructions nécessaires à son application. De ce fait on peut dès maintenant procéder à l'étude de la question concernant la revision du tarif des mensurations.

M. Werffeli, président de la commission centrale de taxation, oriente l'assemblée sur les travaux préliminaires y-relatifs. Les nouvelles bases nécessaires à la mise en œuvre de ce travail doivent être fournies à la commission centrale de taxation par les commissions de taxation des sections.

Une circulaire a mis au courant ces dernières sur toutes les données qui doivent être faites de leur part en ce qui concerne les conditions normales de travail dans les différents domaines et les diverses contrées.

Il résulte de la discussion, que dans le but d'une mise au point claire et complète de toutes les questions concernant le nouveau tarif, il serait opportun d'organiser une nouvelle conférence à laquelle seraient convoqués les présidents des commissions de taxation.

Au cours des délibérations concernant les taxations, il fut en outre fait part que lors d'une récente conclusion d'un contrat de mensuration, une garantie de 10 ans fut imposée à l'adjudicataire par un office cantonal du cadastre.

Cette disposition est en contradiction avec le code fédéral des obligations qui n'exige pour le contrat de travail qu'une garantie d'une durée de 5 ans. Ce cas préjudicieux pour l'adjudicataire est soumis à l'examen du comité central.

7. *Instruction sur l'établissement du plan d'ensemble.*

Afin de mettre un terme aux maintes divergences qui surgissent à l'occasion de la vérification du plan d'ensemble soit au sujet de son contenu, soit sur la façon de le représenter, le président central pria les autorités fédérales de donner des éclaircissements sur les questions en litige.

Ensuite de délibérations et d'une étude approfondie de toutes les particularités du terrain dans les différentes régions, MM Härry adjoint à la direction fédérale du cadastre comme représentant de cette dernière, Sturzenegger, chef de section au nom du service topographique fédéral et Imhof, Professeur comme représentant de la Société suisse des géomètres, donnèrent les directives nécessaires pour l'établissement du plan d'ensemble.

Ces directives seront publiées prochainement sous forme d'instruction par la direction fédérale du cadastre. A cette occasion d'importantes simplifications ont été prévues.

Cet excellent travail mérite une vive reconnaissance de la part de tous les géomètres.

8. *Transformation de la Société.*

Le projet des statuts présenté par le président central en prévision de la fondation d'une « Société suisse des mensurations et améliorations foncières » a été mis en discussion au sein du comité central et soumis à l'examen des sections; la question du principe de la dite fondation devant être élucidée.

Il résulte des réponses rentrées et du vote des membres présents, une tendance favorable à la transformation. Les opinions diffèrent cependant au sujet de la date. Les uns désirent la réalisation dans un bref délai tandis que d'autres voudraient attendre la décision de l'association suisse du génie rural. M. le prof. Baeschlin annonce que le comité de la Société suisse de photogrammétrie s'est en principe prononcée en faveur du projet tandis que le comité de l'association suisse du génie rural n'a pas encore répondu à la demande qui lui a été adressée.

Il n'est de ce fait pas recommandable de soumettre la question à la décision de la prochaine assemblée générale.

Il appartiendra alors à l'assemblée générale de 1946 de décider du sort du projet de la fondation d'une nouvelle société suisse des mensurations et améliorations foncières.

Ce point de vue est approuvé par la conférence des présidents.

9. *Elections.*

Le renouvellement du comité est à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Après 16 ans d'activité, le caissier central dépose son mandat.

Les autres membres du comité central se mettent à la disposition de la société pour une nouvelle nomination.

La section bernoise propose comme nouveau membre son président, M. R. Luder, ingénieur rural à Berne. Ce dernier n'acceptera ce mandat qu'à condition d'être dispensé des fonctions de caissier.

Les autres membres du comité déclarant ne pouvoir assumer cette charge, la question de l'administration des finances de la société se pose comme nouveau problème.

En raison de la transformation de la société prévue pour l'année prochaine et de la nomination de son nouveau comité, la conférence approuve une proposition de M. le prof. Baeschlin de soumettre aux décisions de l'assemblée générale une prolongation d'une année de l'activité du comité central sortant de charge ainsi que de tous les fonctionnaires de la société.

10. Divers.

La requête adressée au département fédéral de justice et police par l'association suisse des techniciens-géomètres dans le but d'obtenir une modification des prescriptions concernant l'exécution des travaux de mensuration, a été remise pour étude et examen à M. le Dr. Baltensperger, directeur fédéral du cadastre, qui fera connaître prochainement ses propositions aux associations intéressées.

Le comité du groupe des géomètres praticiens, prie le comité central de donner un avis favorable à la demande d'admission, aux cours inter-cantonaux des techniciens-géomètres; des futurs ressortissants des technikums de Berthoud et de Winterthour qui dans le but de leur formation pratique, sont occupés dans les bureaux de géomètres. Mr le président Bertschmann se mettra dans ce but en relation avec les autorités compétentes, cette question devant être soumise à un examen spécial.

Mr le docteur Hans Fluck, ingénieur rural à Altstätten, s'est voué à l'étude des méthodes en usage dans les différents cantons pour l'exécution des travaux d'améliorations foncières.

Ce grand et intéressant travail dont la publication est décidée par la conférence rendra d'éminents services à l'occasion du renouvellement de la loi sur l'agriculture.

Mais du fait que sa publication dans l'organe de notre société devrait se répartir sur un trop grand nombre de numéros, M. le prof. Baeschlin propose de la mettre en circulation sous forme de brochure. Cette proposition est approuvée, d'autant plus que non seulement les abonnés du journal mais des administrations et d'autres personnes trouveront intérêt à se la procurer.

En réponse à une demande concernant la déclaration obligatoire de l'application du nouveau tarif des améliorations foncières pour les membres de la société, M. le prof. Baeschlin fait savoir que cette question a été soulevée et discutée lors de l'établissement du tarif. A cette occasion il a été trouvé opportun de mettre préalablement le tarif en essai dans la pratique et suivant les expériences acquises durant deux ans environs, d'y apporter les amendements et corrections nécessaires.

D'ici là, les sections devront, au sujet de l'application du tarif se mettre en relation avec les offices cantonaux des améliorations foncières.

A une demande concernant la parution du texte français du tarif le président centrale donne l'information suivante: La traduction n'est pas encore finie; le moment de la parution est encore incertain.

Les délibérations étant terminées, le président central déclare à 14 heures la clôture de la conférence avec remerciements aux participants pour leur collaboration.

Berne, fin avril 1945.

Le secrétaire du jour:
P. Kübler.